

# **RESAMI**

## **Unité de Soins aux Migrants (USMi)**

---

*07.02.2019*

*USMi*



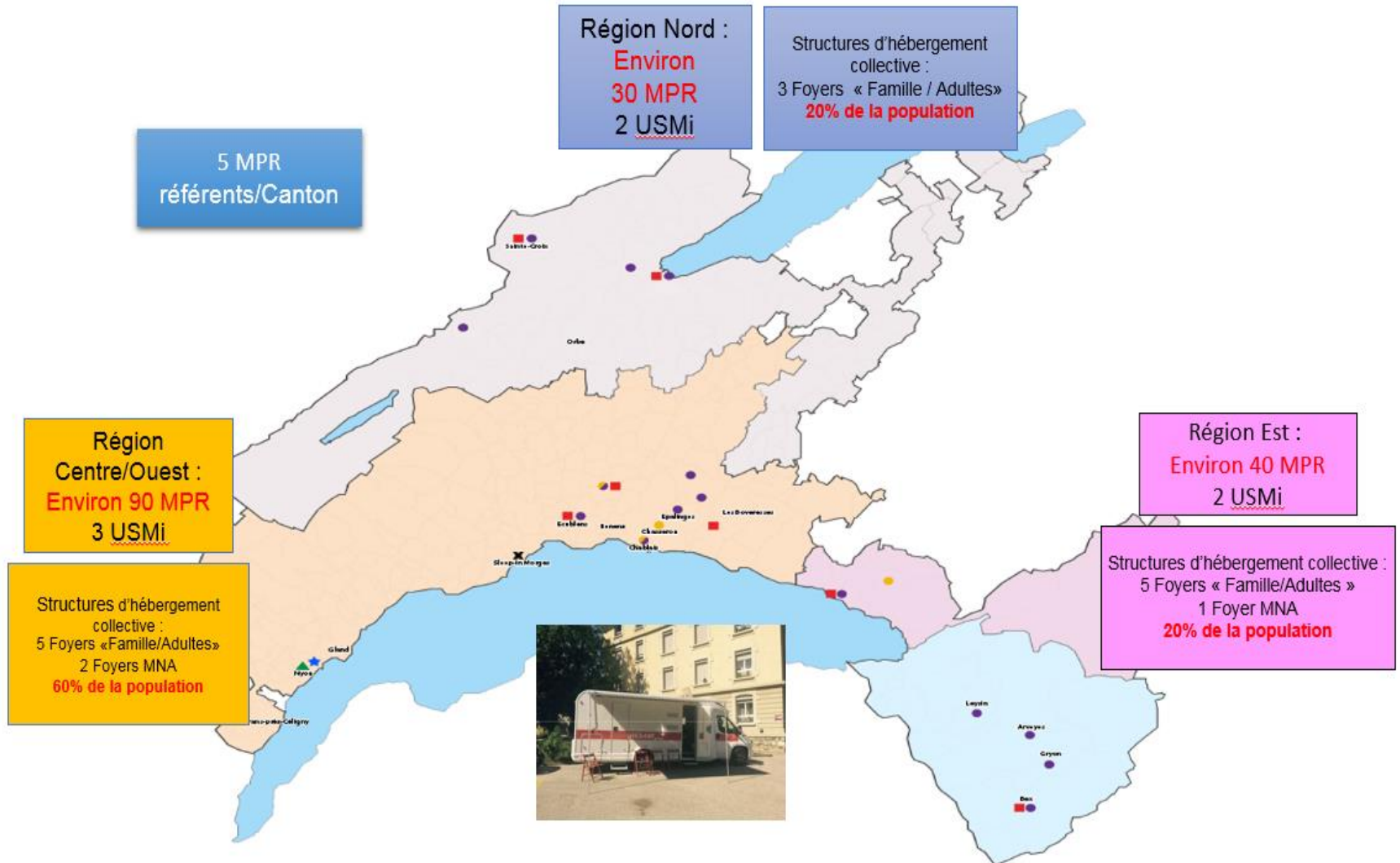
- Objectif: fournir aux bénéficiaires de l'EVAM une prise en charge médico-sanitaire de qualité, dans un souci d'efficacité et d'amélioration constante.
- Réseau médico-sanitaire mis en place pour tous les bénéficiaires de l'Établissement Vaudois d'Accueil des migrants (EVAM) dans le canton de Vaud dès le jour de leur arrivée et en fonction de leur statut.
- **La Polyclinique Médicale Universitaire** (Unisanté) a reçu le mandat de gérer et coordonner le RESAMI.
- Composé de plusieurs acteurs œuvrant de concert : USMi, MPR, OPR, EVAM, partenaires de soins (spécialistes, pharmacies, opticiens, etc).

# Frais médicaux/assurance-maladie

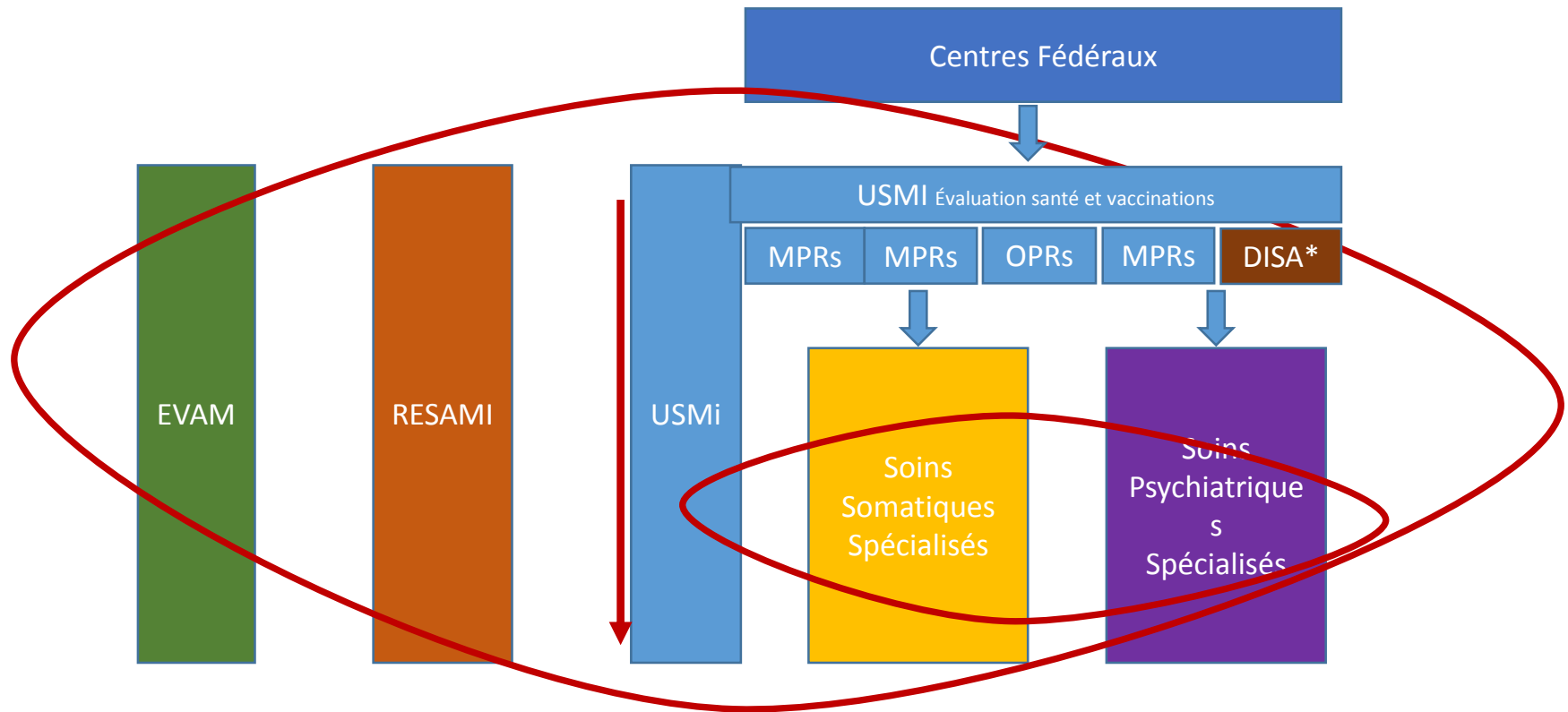
- Les bénéficiaires sont affiliés dans le cadre de l'assurance obligatoire des soins, conformément aux articles 34 et 35 LARA
- Contrat collectif « Swiss Risk & Care » = LAMal
- Carte EVAM: contrôle d'accès aux soins via la plateforme [www.resami.ch](http://www.resami.ch)



## USMi : une mission cantonale



# Requérants d'asile Adultes



\*DISA: Prend en charge des adolescentes 16-20 ans.

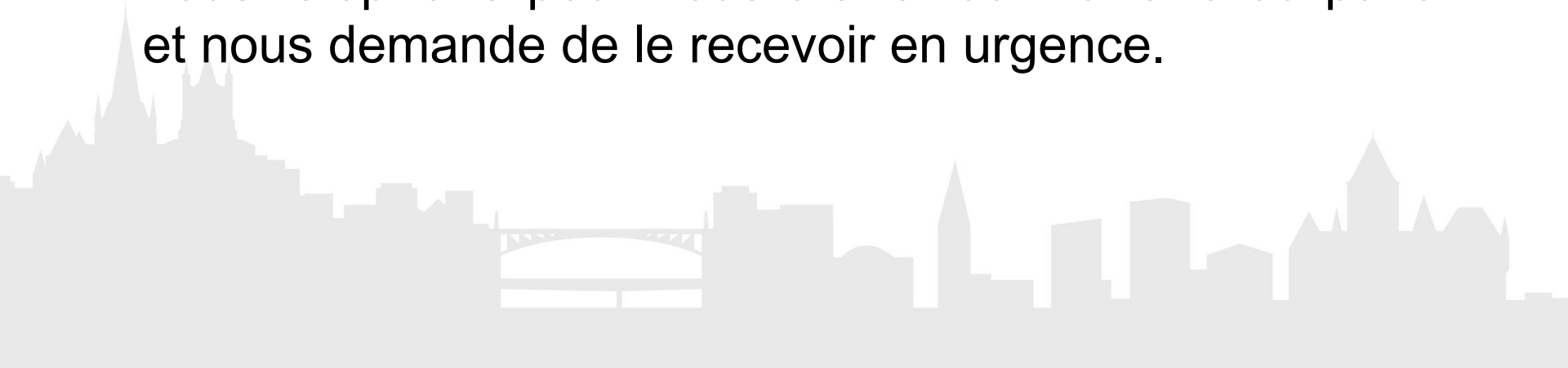
Ligne rouge = coordination existante  
Ligne rouge discontinue = coordination fragile

# Vignette clinique

- Patient Afghan âgé de 19 ans, arrivé seul en Suisse au mois d'octobre 2015, et au foyer de Montagny en février 2018. Le patient est capable de s'exprimer en français.
- Antécédents du patient: hypogonadisme, PTSD (Talibans)
- Le patient avait un permis N jusqu'à présent. Ce jour, se présente à la consultation de l'USMi à Yverdon avec une demande spécifique de rapport médical car il vient de recevoir une non-entrée en matière concernant sa demande d'asile. Il bénéficie donc de l'aide d'urgence (AU) ou dit «papier blanc».

# Vignette clinique

- Patient connu de la consultation USMi. Il présente un PTSD. Jusqu'à présent, il était pris en charge par un psychiatre de l'Unité Psychiatrique Ambulatoire. Est en rupture de lien thérapeutique depuis 3 mois.
- L'assistante sociale de l'EVAM, prévenue par l'école, nous téléphone pour nous alerter du mal-être du patient et nous demande de le recevoir en urgence.



# Vignette clinique

- L'infirmier reçoit le patient qui présente en effet un état psychique péjoré. Une anamnèse approfondie est faite par l'infirmier qui révèle des idées suicidaires non scénarisées.
- L'infirmier doit également gérer dans l'urgence le rapport médical pour le SME qui doit être envoyé dans les 3 jours.







PMU - Unité de soins aux migrants  
Rue de l'Industrie 11  
1450 Ste-Croix

Tél : +41 21 314 77 00 48 18  
Fax: +41 21 314 77 04  
Fax: 021 314 28 15

Au médecin concerné Réseau Santé  
Balcon du Jura  
Rue des Rosiers 29  
1450 SAINTE-CROIX

Lausanne, le 30 janvier 2019

## Fiche de liaison médicale (émise par l'USMI)

Adresse : P.A. FOYER EVAM, 1450 STE-CROIX  
N° de séjour :  
N° IPP :  
Catégorie :

N° ODM:  
N° N ODM:  
N° EVAM:

Merci de recevoir Mr patient déjà connu à votre consultation, sera accompagné d'un traducteur

### **Motif de consultation**

**Douleur épaule D récurrente depuis 3 ans**

### **Anamnèse actuelle**

Monsieur K., se plaint de douleur à l'épaule D depuis plus de 3 ans, intermittente, pas de notion de trauma, en lien avec mouvement, dit que la nuit n'est pas réveillé par la douleur mais par contre ne peut pas dormir sur le côté D ni sur le dos, c'est seulement en dormant sur le côté G qu'il peut dormir sans douleur, dit qu'au pays il a eu de nombreuses injections dans l'épaule pour le soulager, mais la douleur semble toujours revenir, espère beaucoup de la médecine "suisse" car a été mal soigné au pays, n'a pas de raideur le matin, mais a tout de même l'impression que la mise en mouvement est difficile, dit qu'il a repris le fitness depuis qu'il est ici, y va 3-4 fois par semaine et depuis la douleur est plus vive, pas de limitation fonctionnelle.  
Ce jour j'ai vu le patient sans traducteur, j'ai pu avoir un traducteur par téléphone un petit moment, anamnèse donc limitée et manque de temps pour faire un examen clinique

### **Examen(s) para-clinique(s) de dépistage**

07.12.2018 sérologie Ac anti-HBc neg  
07.12.2018 sérologie HIV neg (pas de rapport à risque dans les 6 dernières semaines)

### **Etat vaccinal**

12.12.2018 ROR, diTe-IPV, Hépatite B, Influenza (grippe)



## Antécédents

Pas d'autres maladies

A été hospitalisé une dizaine de fois pour des problèmes ORL sans succès

2015: début sinusite chronique

15.11.2018 HTA traitée (Vallorbe)

## Anamnèse thérapeutique

20.11.2018 EHNV Amlodipine 5 mg

## Signes Vitaux

TA 130/96 FC 82

## Status

Hypertendu à l'arrivée; TA reprise après repos et avec grand brassard, systolique dans la norme, diastolique encore trop élevée

Examen épaule non fait, manque de temps

## Allergies

### Allergies connues

- non

Madame Marie-Laure Vetterli  
Infirmière

*La présence des noms des signataires atteste de la validation électronique du document par ces derniers*

## Protocole médical (annexe)

### PROTOCOLE MEDICAL

Dans le but d'assurer une bonne collaboration au sein du Réseau de santé RESAMI,  
merci de nous adresser les renseignements suivants

Diagnostic :

Traitement (\*):

Communication / Demande de suivi :

Prochain rendez-vous :

Date et timbre du médecin

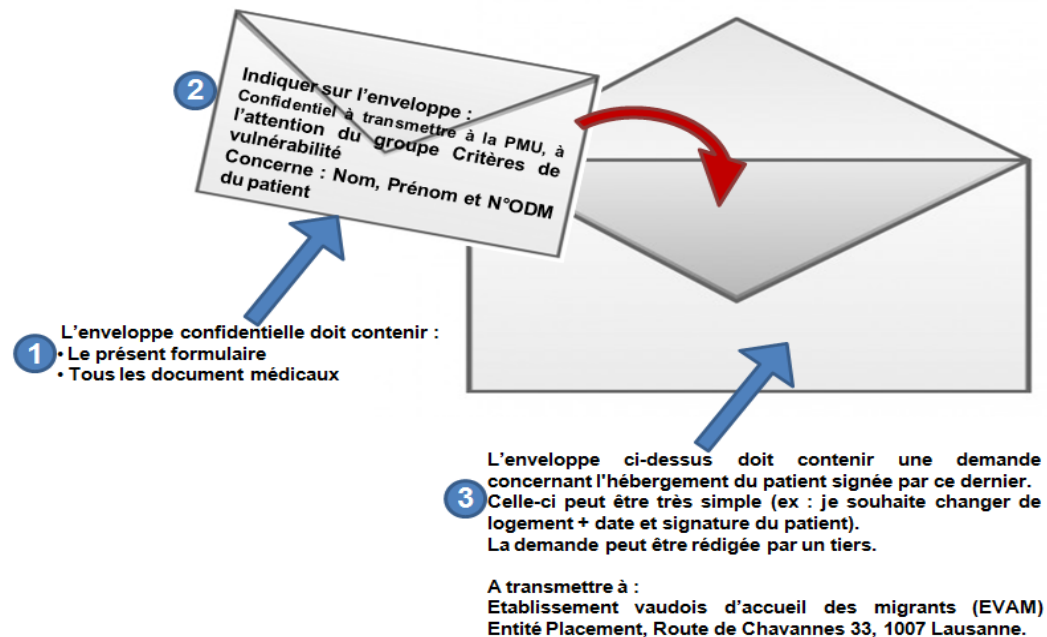
(\*): Nous vous rappelons que les traitements « hors LAMAL », ainsi que les médicaments H.L. et LPPA sont à la charge du patient qui ne bénéficie que d'une couverture de base.

- **Merci pour votre attention**



## Demande d'un transfert d'un patient ?

- Certificat médical ?
- Certificat de vulnérabilité ?



# Rapports médicaux et procédure d'asile

Intervenant: Philippe Stern, juriste  
auprès du projet SAJE de l'EPER  
Jeudi 7 février 2019

# Présentation du SAJE

1. Un bureau: Lausanne,
2. RH: 1 stagiaire (80%), 1 secrétaire (60%), 3 juristes (230%), 1 responsable projet (65%)
3. Heures d'ouverture (Lausanne):
  - 2 permanences d'urgence (pour les personnes munies d'une décision): lundi et jeudi de 14h à 16h, inscription à 13h30
  - 2 permanences de rendez-vous: lundi et jeudi 16h-18h.
  - Trois permanences téléphoniques: lundi, mardi et jeudi de 10h à 12h30

# Présentation générale de l'asile, du statut du réfugié et de l'admission provisoire

- Procédure Dublin
- Procédure ordinaire

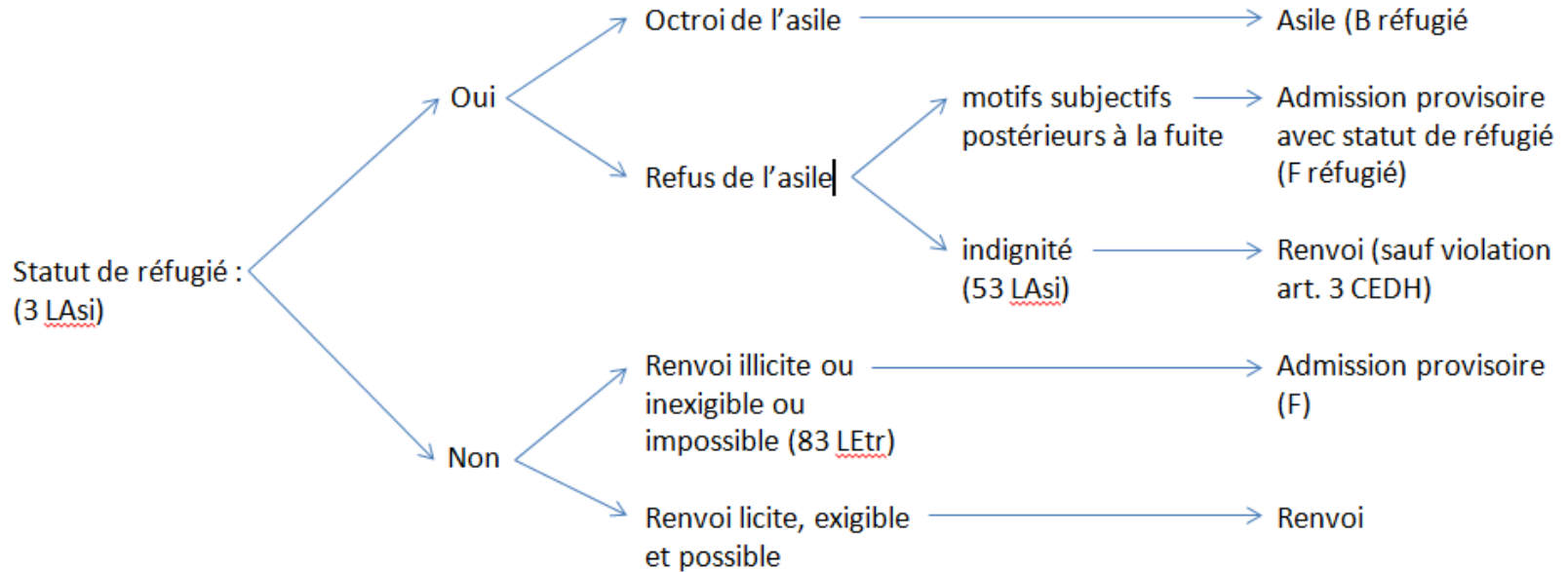
# Procédure Dublin III

- Dublin III est un processus de détermination de l'Etat membre responsable du traitement d'une demande d'asile
- Principe:
  - Le pays responsable est le pays qui a émis un visa pour l'entrée dans l'espace Shengen-Dublin (art. 12)
  - A défaut de visa, le premier pays (pays A) par lequel le requérant est entré dans cet espace est responsable(art. 13)
- Exceptions:
  - Absence de preuve que le requérant est entré par le pays A (pas d'empreintes dans le fichier Eurodac, pas d'éléments autres rendant vraisemblable l'entrée du requérant par le pays A)
  - MNA : Le pays responsable s'établit en fonction de son intérêt supérieur, c'est généralement le pays où il dépose une demande d'asile
  - Famille nucléaire : Dublin ne doit pas séparer les membres d'une famille nucléaire
  - Clause discrétionnaire



# Procédure ordinaire

## Détermination du statut de la personne requérante d'asile par le SEM



# Rapports médicaux

<https://www.sem.admin.ch/dam/data/sem/publiservice/service/formulare/download/aerztlicher-bericht-f.pdf>

- Anamnèse détaillée en cas de violences vécues, MAIS ne pas refaire l'audition sur les motifs
- Usage du rapport médical du SEM, MAIS adressage au patient ou à son mandataire, PAS au SEM directement
- Détails précis et au besoin imagés sur les risques encourus en cas de renvoi (y compris Dublin)
- Eviter l'introduction de recherches pays dans le certificat médical, le-a médecin se discrédite, à moins d'une expérience professionnelle significative dans le pays d'origine
- Adoption d'un discours très neutre et descriptif au niveau des affections psychologiques ou somatiques
- ATTENTION, les certificats médicaux ne sont pas lus par des médecins, mais par des fonctionnaires au bénéfice d'autres formations. Ne pas sous-entendre des connaissances médicales communes.



<b>Rapport médical</b>	
<b>Données relatives à la personne concernée:</b> Nom: Prénom: Date de naissance: Nationalité:	<b>A envoyer à:</b> Secrétariat d'Etat aux migrations SEM Quellenweg 6 3003 Bern-Wabern
<b>Nom et adresse du médecin:</b> Nom: Prénom: Adresse:	<b>But du rapport médical:</b> Le présent rapport médical doit contenir des informations sur l'anamnèse, le diagnostic, le pronostic, ainsi que sur le traitement nécessaire et adéquat, afin que la situation médicale de l'intéressé (e) puisse être appréhendée de manière complète.  Les données qui suivent seront traitées de manière confidentielle.

→ **A remplir de préférence sous forme électronique et dans un langage accessible à des non professionnels**

**1. Constatations médicales**

Examen du: suivi depuis: traitement jusqu'à:

**1.1 Anamnèse:**

(Famille pays d'origine, arrivée en Suisse, maladies ou accidents antérieurs, situation somatique ou psychique particulièrement éprouvante [p.ex. indication au sujet de violences vécues])

**1.2 Douleurs et troubles annoncés:**

**1.3 Statut:**

(général et local, fonctions physiques et psychiques affectées, toxicomanie, résultats

de laboratoire, Rx, ECG, EEG etc.)

**1.4 Evolution:**

**2. Diagnostic**  
(pour la psychiatrie, selon ICD 10)

**3. Traitement**

**3.1 Traitement actuel**

Depuis : \_\_\_\_\_ probablement jusqu'au :

Si oui, lequel?

**3.2 Traitement nécessaire et adéquat à entreprendre**

Depuis : \_\_\_\_\_ probablement jusqu'au :

Si oui, lequel?

**3.3 Quels contrôles médicaux doivent être assurés en vue d'un traitement selon chiffre 3.2?**

**4. Pronostic**

**4.1 Pronostic sans traitement au sens du chiffre 3.2**

actuel      et/ou       futur

**4.2 Pronostic avec traitement au sens du chiffre 3.2**

actuel      et/ou       futur

### 5. Possibilités de traitement dans les pays d'origine

Dans le cadre de la procédure, le Secrétariat d'Etat aux migrations examine d'office la question des possibilités de traitement dans le pays d'origine qui peuvent être complétées par des mesures d'aide médicale au retour.

#### 5.1 Connaissez-vous éventuellement un médecin ou une structure médicale qui pourrait assurer le traitement nécessaire dans le pays d'origine ?

oui       non

Si oui, nom et adresse exacte :

#### 5.2 D'un point de vue médical, qu'est-ce qui irait à l'encontre d'un traitement médical dans le pays d'origine?

### 6. Remarques éventuelles du médecin

Le Secrétariat d'Etat aux migrations vous prie de bien vouloir désigner avec précision les éventuels rapports médicaux établis par des hôpitaux ou des médecins-spécialistes, afin qu'ils puissent être, en cas de nécessité, demandés par un expert médical.

Annexes:

---

(Lieu et date)

---

(Timbre et signature du médecin)

**Envoyez svp ce formulaire par la poste! Meilleures salutations**

# Les rapports médicaux aux différentes étapes de la procédure d'asile

- Avant la décision:
  - peut aider à rendre vraisemblable les motifs d'asile (obtention d'un B)
  - et/ou étaye les motifs empêchant le renvoi (obtention d'un F)
- Après la décision:
  - peut aider à rendre vraisemblable les motifs d'asile, dans le cadre d'un recours ou d'un réexamen
  - et/ou étaye les motifs empêchant le renvoi, dans le cadre d'un recours ou d'un réexamen

# Les rapports médicaux aux différentes étapes de la procédure d'asile

- Lors de la phase du renvoi:
  - Permet la transmission d'un dossier médical au pays vers lequel la personne est renvoyée
  - Permet au CVR de proposer le financement d'un traitement médical pendant une période dans le pays vers lequel la personne est renvoyée
  - Peut empêcher l'exécution du renvoi, si la personne n'est pas en état de voyager (on n'est pas sur l'obtention d'une autorisation de séjour, seule la capacité à voyager le jour de l'exécution du renvoi est en question à ce stade)
  - Peut empêcher l'exécution **forcée** d'un renvoi, dans le cas où ces mesures mettent en danger la santé des personnes concernées

# Que peut faire le SAJE

- En amont de la décision:
  - Information,
  - recherches documentaires,
  - envoi de pièces,
  - orientation sur les médecins, en cas de suspicion d'une problématique médicale
- En cas de décision négative:
  - recours en cas de droits à défendre autre que le seul droit formel à recourir
  - orientation sur les médecins, en cas de suspicion d'une problématique médicale



# Que peut faire le SAJE

- En cas de décision négative exécutoire:
  - Réexamen, s'il y a des nouveaux motifs/moyens de preuve pertinents
  - Informations sur la situation de vulnérabilité des personnes concernée auprès du SPOP (autorité d'exécution des renvois)
  - Travail avec le réseau et/ou le CVR
  - En cas de maintien du lien avec les personnes renvoyées et selon la manière dont a eu lieu le renvoi, demande d'indemnisation
  - Documentation des situations problématiques d'un point de vue des droits humains
- De manière générale: maintenir l'indépendance de la défense juridique face aux autorités

# Que peuvent faire les médecins du point de vue de la procédure administrative

- Certificats médicaux
- Orientation sur un-e avocat-e ou le SAJE
- Maintenir les collaborations de réseau

# Etablissement Vaudois d'Accueil des Migrants (EVAM)



La répartition des places s'effectue de manière proportionnelle à la taille de la population des six régions :

Région Suisse romande	1'280
Région Suisse du Nord-Ouest	840
Région Berne	620
Région Zurich	870
Région Tessin et Suisse centrale	690
Région Suisse orientale	700
<b>Places total</b>	<b>5'000</b>

## Les centres fédéraux pour requérants d'asile dans les six régions

- CFA durable avec tâches procédurales
- CFA durable sans tâches procédurales
- CFA temporaire
- Centre spécifique

### Suisse du Nord-Ouest

Places prévues : 840

#### Berne

Places prévues : 620

### Suisse romande

Places prévues : 1280

### Suisse orientale

Places prévues : 700

### Tessin et Suisse centrale

Places prévues : 690

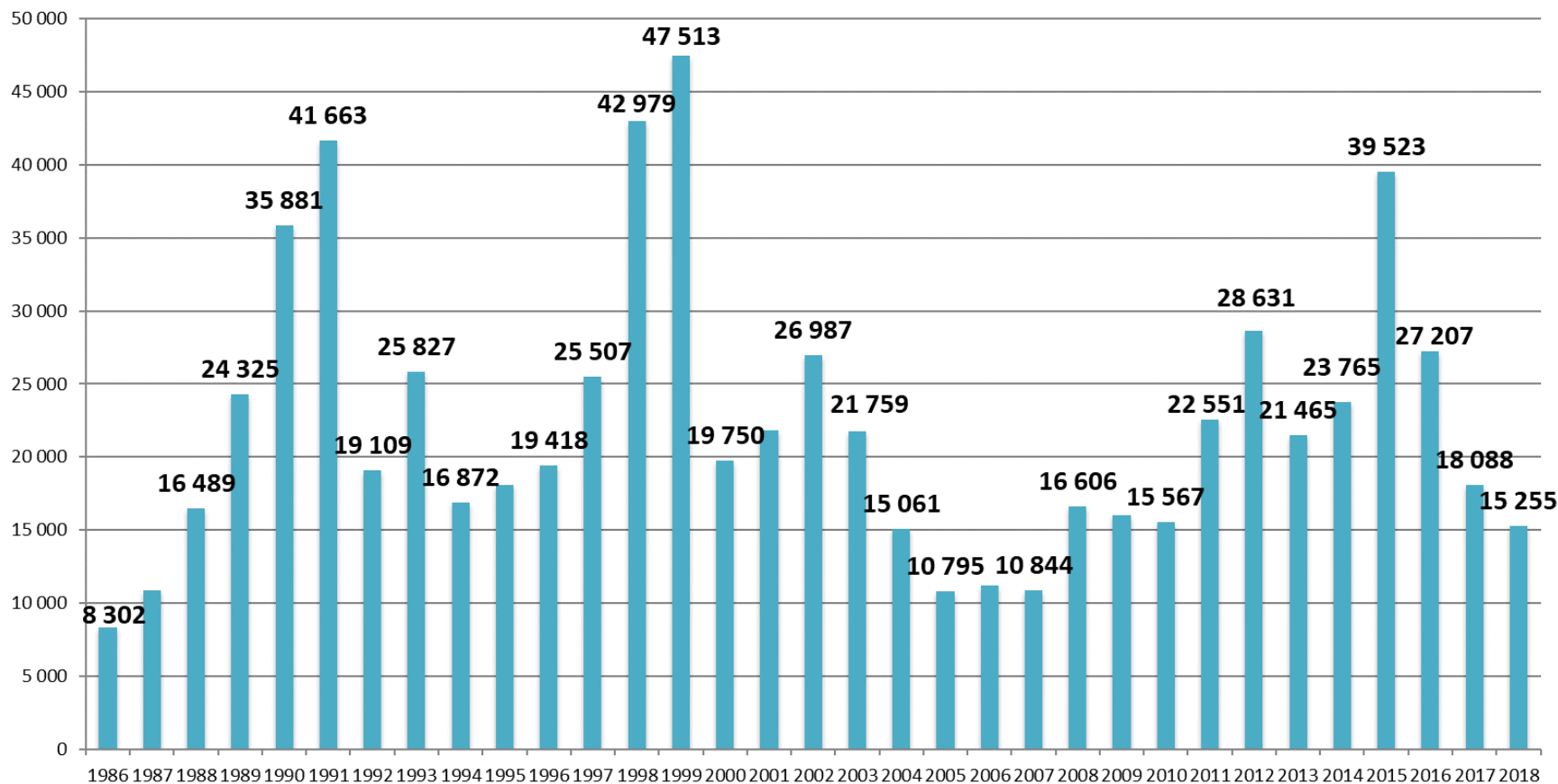
### Zurich

Places prévues : 870



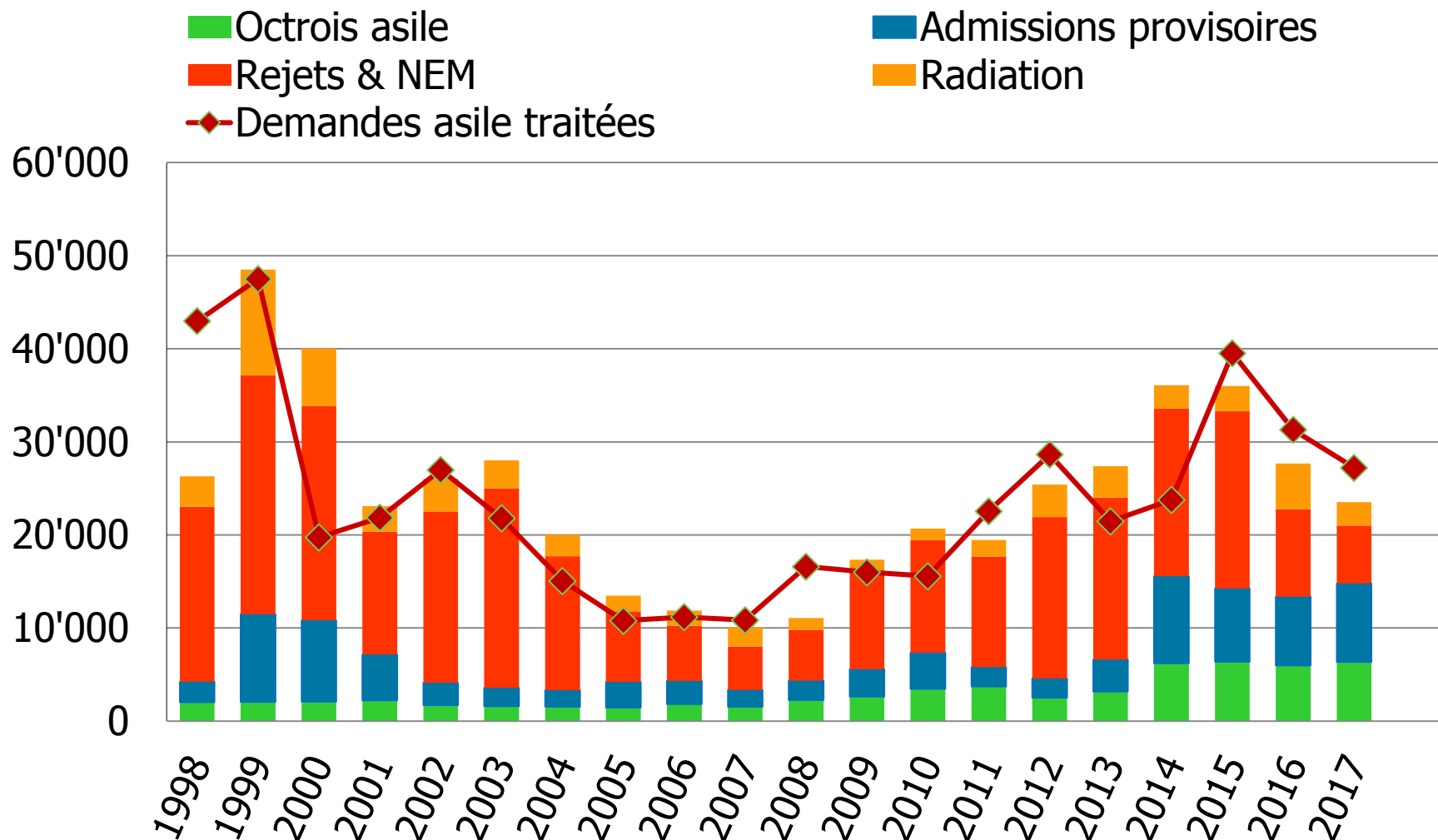
\* Lieu décidé sous réserve

## Nouvelles demandes d'asile (1986-2018)



# Demandes d'asile traitées et réponses données

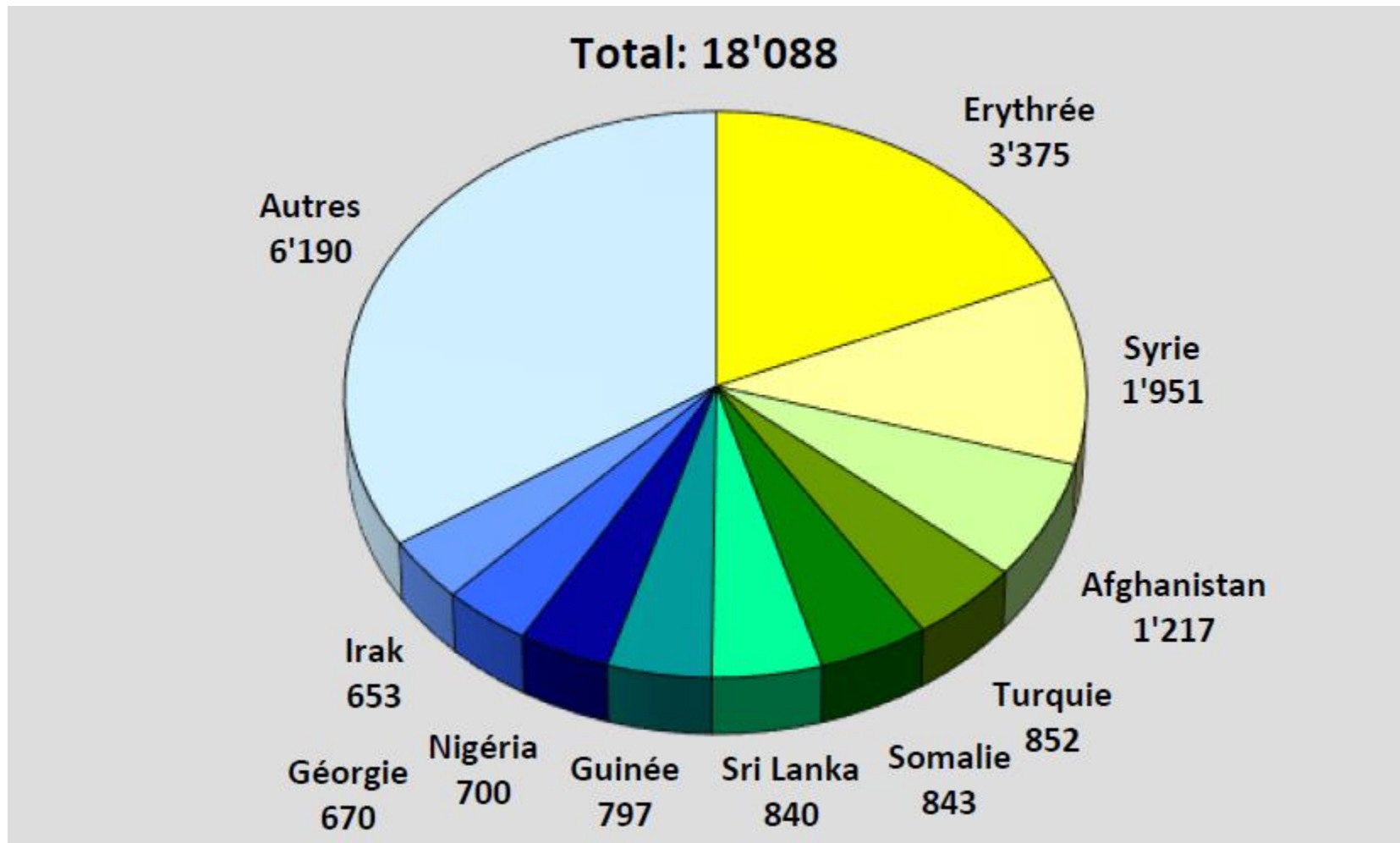
## D'importantes fluctuations selon les années



# 18 088 demandes d'asile en Suisse en 2017

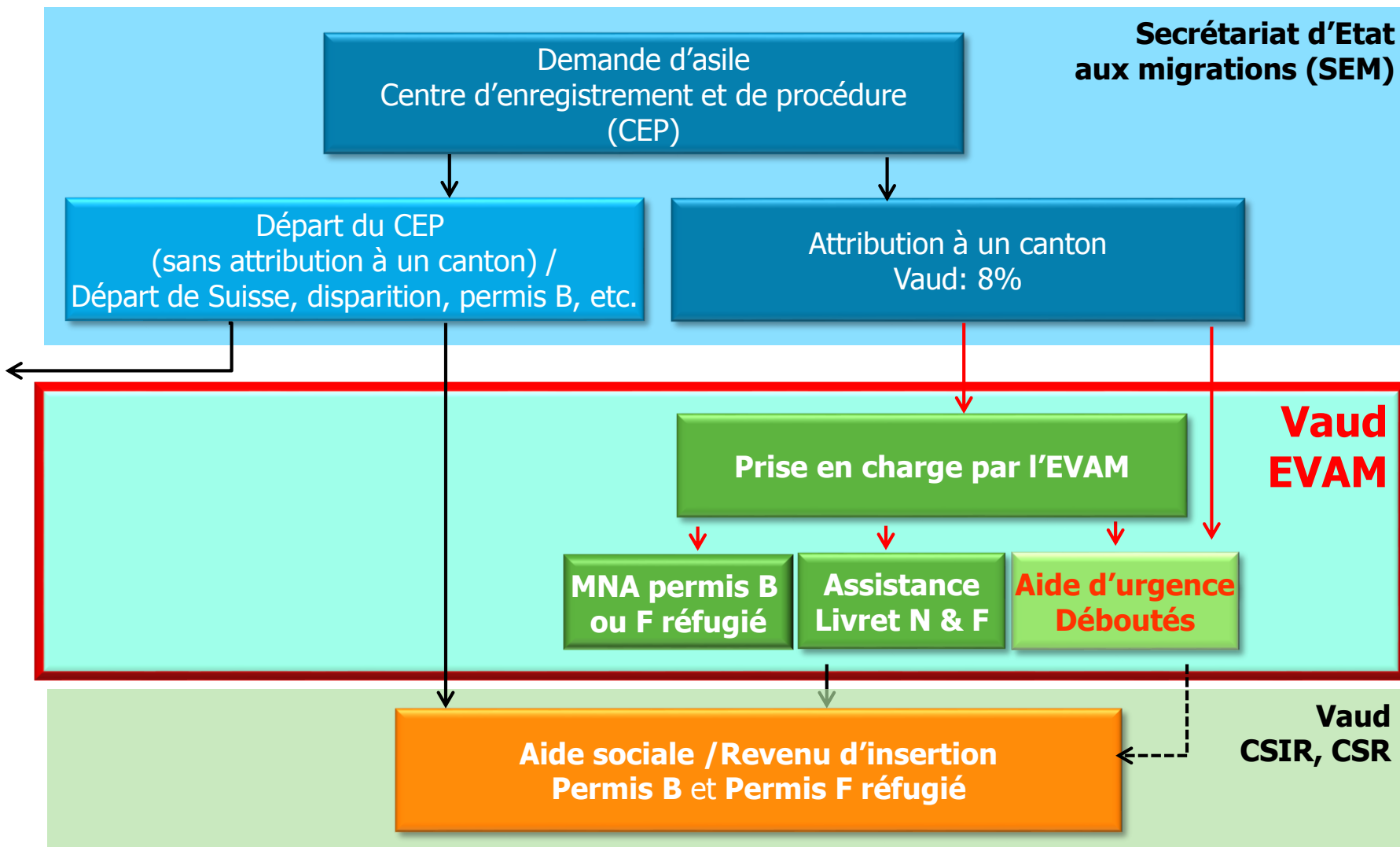
-33,5% par rapport à 2016

(27'207 fin 2016 et 39'523 fin 2015)



# Assistance des requérants d'asile

## Compétence essentiellement cantonale





# Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM)

---



# Les missions de l'EVAM

## Fondées sur des bases légales

---

- Etablissement cantonal de droit public fondé sur la LARA (loi sur l'aide aux requérants d'asile et à certaines catégories d'étrangers)
- Mandaté par le canton de Vaud pour remplir deux missions:
  1. Octroyer l'assistance:
    - aux requérants d'asile (permis N)
    - aux personnes admises à titre provisoire (permis F)
  2. Délivrer l'aide d'urgence aux personnes déboutées de l'asile qui en font la demande et qui se trouvent en Suisse en situation irrégulière.

# Prestations de l'EVAM

## Trois axes

---

Les deux missions de l'EVAM se déclinent en trois prestations:

- » Héberger
- » Encadrer
- » Assister

Ce que l'EVAM ne fait pas :

- ⊗ Ne gère pas la procédure d'asile, qui est du ressort du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM).
- ⊗ Ne se prononce pas sur l'octroi d'autorisation de séjour qui relève du Service de la population (SPOP).
- ⊗ N'octroie pas d'autorisation de travail (Service de l'emploi).

# HEBERGER

**Une prestation de l'EVAM**

# Héberger

Nov. 2018, env. 5050 personnes par l'EVAM

---

- L'EVAM loge les migrants dans :
  - des **foyers collectifs** ou des **appartements**
  - **les familles ou villages** qui mettent un logement à disposition
- Lors d'arrivées en nombre conséquent de requérants d'asile :
  - les hommes « seuls », dans des abris de protection civile
  - en dernier recours, dans une chambre d'hôtel
- Les migrants trouvent aussi eux-mêmes des solutions :  
en sous-location, des garants de leur bail, **env. 1200 personnes**

# Mineurs non accompagnés (MNA)

## 3 foyers spécialisés pour quelque 80 jeunes

---

- Encadrement par des éducateurs
- Env. 1 éducateur pour 6 enfants
- Présence d'auxiliaires éducatifs (migrants en programme d'occupation)
- Accompagnement dans projets de formation ou d'occupation
- 3 appartements éducatifs de transition, 3 places



Ouvert en 2006, le premier foyer pour MNA à l'avenue du Chablais, Lausanne, est toujours opérationnel.

# Quelque **1900** appartements

## Pour loger environ **4000** personnes

---

- ~ **1530** appartements loués
  - L'EVAM signe et gère les baux à loyer
- ~ **400** appartements propriétés de l'EVAM
  - Repartis sur 19 immeubles d'habitation



Propriété de l'EVAM à Payerne

# ENCADRER

**Une prestation de l'EVAM**



# Encadrer

## Favoriser l'autonomie des migrants

---

- L'EVAM accompagne les migrants lors de leurs premiers pas en Suisse
- L'EVAM sensibilise les migrants au fonctionnement de la Suisse et les aide à s'insérer dans le pays
- L'EVAM cherche à favoriser l'autonomisation sociale et financière des migrants
- L'EVAM favorise l'intégration des personnes au bénéfice d'un permis F

# Encadrement des migrants

## Un ensemble de prestations complémentaires

---

Suivi  
personnalisé

Cours de français  
semi-intensifs et  
intensifs

Modules de  
sensibilisation  
et d'intégration

Aide à  
l'insertion  
professionnelle



Programmes  
d'activités  
(utilité publique)

Programmes de  
formation et pratique  
professionnelle

Orientation

# Mesures d'intégration

## Un panel de mesures actives

Programmes de formation et pratique professionnelle

Programmes d'activités communautaires

Travaux d'utilité publique

- 20h d'activité/semaine, théorie et pratique, 4 trimestres max.
- 300 francs (indemnité max.) qui s'ajoute à l'assistance
- Stages en entreprise et suivi individualisé par l'EVAM (groupe Emploi)



# Asile et accès au monde du travail

## Possible selon la loi, difficile dans les faits

---

### Les possibilités

- Travail après 3 mois en Suisse
- Tous les secteurs d'activités ouverts
- Aide à l'insertion professionnelle
- Activité soumise à autorisation par le Service de l'emploi

### Les freins

- Langue
- Autorisation nécessaire du Service de l'emploi (+/- un mois d'attente)
- Statut précaire
- Manque d'expérience en Suisse
- Non-reconnaissance des formations
- Cession de salaire

**Les personnes au bénéfice des prestations de l'aide d'urgence – requérants d'asile déboutés et NEM – n'ont pas le droit de travailler**

# ASSISTER

Une prestation de l'EVAM

# Fournir des prestations d'entretien

## A env. 5880 personnes, selon trois principes

---

- Demande d'assistance financière à renouveler régulièrement
- Assistance délivrée selon le principe de subsidiarité
- Pas de rétroactivité

# Normes d'assistance

## Environ la moitié du Revenu d'insertion

	MNA	Accueil	Socialisation	Séjour
Alimentation	(a)	8.00	8.00	8.00
Vêtements	(a)	1.00	1.00	1.00
Transports	(a)	(a)	(a)	(a) + (c)
Forfait séjour				0.50
Complément 1 <sup>(b)</sup>	2.00	2.00	2.00	2.00
Complément 2 <sup>(b)</sup>	1.00	1.00	1.00	1.00
<b>Total espèces:</b>	<b>3.00</b>	<b>12.00</b>	<b>12.00</b>	<b>12.50</b>
Versement	hebdo.	hebdo.	mensuel	mensuel

a) Prestation en nature

b) Prestation délivrée aux personnes > 16 ans

c) Prestation délivrée aux personnes > 15 ans (Mobilis, domicile → Antenne via Lausanne)



### Secteur Ouest Marie-Claire Maillard

- Foyer A/S, Crissier
- Foyer A/S, Epalinges
- Foyer séjour / AU, Ecublens
- Bureau régional, Les Bioux (Vallée-de-Joux)
- Bureau régional, Nyon
- Appartements districts de Morges, Nyon, Ouest lausannois, Epalinges

### Secteur Lausanne+Nord Pascal Rochat

- Antenne administrative, Lausanne
- Antenne administrative, Yverdon
- Antenne AU, Lausanne
- Foyer A/S, Ste-Croix
- Foyer séjour, Lausanne-Chablais
- Foyer AU, Lausanne-Vennes
- Foyer AU, Yverdon-Montagny
- Appartements districts de Lausanne (sauf Epalinges), Jura-Nord Vaudois

### Secteur Centre Charlotte Mosquera

- Référente bénévoles
- Appartements districts de Lavaux-Oron, Gros-de-Vaud, Broye-Vully

### Secteur Est Christine Blatti Villalon

- Antenne administrative, Clarens
- Foyer A/S, Arveyes
- Foyer A/S, Bex
- Foyer séjour + AU, Leysin
- Foyer AU, Vevey
- Appartements districts de Riviera-Pays-d'Enhaut, Aigle



# **Pour plus d'information**

## **Le site internet**

---

**[www.evam.ch](http://www.evam.ch)**